ARRETE N° 2004-005 SOF du PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département d'un délaissé sur la

commune de MOOSLARGUE - RD 7bis

Service des Opérations Foncières et Immobilières

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIBLE LA CONSEIL GÉNÉRAL

Colmar, le _ 7 JUIN 2004

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 21 novembre 2003 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin d'une parcelle de terrain provenant d'un délaissé du domaine public ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 7 mai 2004 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

REÇU A LA PRÉFECTURE - 8 JUIN 2004

ARRETE

ARTICLE 1ER:

Le déclassement d'un délaissé situé le long de la RD 7 bis à MOOSLARGUE, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2:

Le reclassement dudit délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin

Monsieur le Directeur de la DIR

Monsieur le Directeur du SOF

Monsieur le Maire de la Commune de MOOSLARGUE,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin

E PRESIDENT

d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire

Pour le Président du Conson Général et par dé extion

YVe CRASS